

Image not found or type unknown



Titre sejour dix ans et se dépacser

Par **Miren**, le **17/02/2011** à **14:53**

Bonjour,
J'ai titre séjour dix ans, valable jusqu'en mars 2015 vie privée et familiale à travers le pacs.
Nous voulons arrêter le pacs, séparation, on ne se comprend plus.
Je peux garder sans problème mon titre de séjour et continuer à travailler ?
Il y a trois mois j'ai CDD.
Merci de votre réponse.
Miren